

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 77 (1926)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE.

### Confédération.

**Ecole forestière.** Ceux qui ont visité la dernière exposition de Berne ont eu l'occasion d'admirer, à côté du pavillon forestier, une fort belle exhibition des tares et défauts du bois, provoqués par champignons, insectes et vents, ou par un traitement défectueux des forêts en cause. Cette démonstration — bien nécessaire pour beaucoup, en particulier ceux qui s'imaginent ingénument qu'on peut élaguer ou mal-traiter sans autre les plantes de la forêt — eut lieu sous forme de planches et madriers de grandes dimensions, habilement choisis et préparés. L'exposant, soit le conseil d'administration de la Scierie de Safenwil (Argovie), présidé par M. le directeur *Stalder*, a eu l'excellente idée de faire don de cette suggestive collection à notre Ecole forestière. C'est là un précieux enrichissement pour lequel le généreux donateur a mérité la reconnaissance très grande de celle-ci. *H. B.*

**Assurance contre les accidents dans les entreprises forestières.**  
*Résumé de l'activité de l'établissement fédéral d'assurance pendant les années 1918 à 1922.* Nombre des entreprises forestières: 3487. Total des salaires payés: 106 millions de francs. Nombre des accidents survenus: 13.250, dont 426 ayant entraîné une invalidité et 90 la mort.

Les frais se sont répartis comme suit:

|                                  |                |                      |
|----------------------------------|----------------|----------------------|
| Pour traitement médical . . .    | 19,2 0/0, soit | 83 fr. par accident. |
| Indemnité pour perte de salaires | 30,6 0/0, "    | 132 " " "            |
| Rentes pour invalidité . . .     | 34,0 0/0, "    | 4.590 " " invalide.  |
| Rentes aux survivants . . .      | 16,2 0/0. "    | 10.330 " " décès.    |

Dépense nette 5.730.705 fr., ce qui équivaut au 5 1/2 0/0 du total des salaires en cause.

En ajoutant à ce chiffre le montant des dépenses pour l'administration et les versements au fonds de réserve, la dépense totale pour cette première période de 5 ans a dépassé d'environ 800.000 fr. le montant des primes payées.

(„Schweizerischer Forstkalender“ 1926, p. 136.)

### Cantons.

**Zurich.** M. *Tuchschnid*, inspecteur forestier de la ville de Zurich depuis 1915 ayant pris sa retraite, vient d'être remplacé par M. *K. Ritzler*, précédemment adjoint de l'inspecteur sus-nommé. La tâche du nouvel inspecteur ne sera pas aisée, car il s'agira de remettre en bon état des forêts, en particulier le fameux Sihlwald, qui ont souffert depuis longtemps de graves surexploitations.

— M. *H. Grossmann* a été promu adjoint de l'Inspecteur forestier cantonal; son successeur comme assistant vient d'être désigné en la personne de M. *Ad. Marthaler*, d'Oberhasli (Zurich).

**Bâle-Campagne.** M. *Garonne*, inspecteur forestier de la ville de Liestal depuis 1891, a dû prendre sa retraite pour des raisons de santé. Son successeur vient d'être désigné en la personne de M. *Jos. Schlittler*, ingénieur forestier.

**Neuchâtel.** *Remerciements pour services rendus.* Au dernier cahier du Journal nous avons cité deux faits montrant que notre république sait à l'occasion manifester sa gratitude à ceux qui la méritent. Le canton de Neuchâtel nous donne la satisfaction de pouvoir allonger ces citations de quatre actes récents qui valent la peine d'être connus. Le Département de l'agriculture vient de faire cadeau d'un service d'argent, aux armes de la République, enfermé dans un écrin, aux gardes forestiers cantonaux suivants qui avaient achevé leurs 40 ans de service :

MM. *Jacob Leder*, forêt cantonale du Pélard;  
*Hri-Ls. Jaquet*, forêt cantonale de Fretereules;  
*Ch. Vauthier*, forêt cantonale du Chargeoir.

Honneur à ces trois braves !

A cette occasion, M. Calame, conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Agriculture, a apporté à M. *H. Biolley*, inspecteur cantonal des forêts, l'expression de la reconnaissance de son canton pour les services distingués qu'il rend depuis 45 ans. M. le Dr. *H. Biolley* est entré dans l'administration forestière le 28 décembre 1880; il a dirigé pendant 37 ans l'arrondissement du Val-de-Travers; grâce à un traitement très scientifique, il a réussi à conférer aux forêts de cette région une célébrité mondiale. Il exerce, enfin, depuis 1917, les fonctions d'inspecteur cantonal. Il a rempli ces charges avec grande conscience et la plus haute distinction; on sait, d'autre part, combien brillants sont les résultats de l'activité de ce sylviculteur hors pair.

En témoignage de reconnaissance, M. Calame a remis à M. *Biolley* un plateau d'argent gravé aux armes de la République et portant cette dédicace :

LE DÉPARTEMENT CANTONAL DE L'AGRICULTURE  
AU CITOYEN DR. HENRI E. BIOLLEY  
INSPECTEUR DES FORÊTS D'ARRONDISSEMENT (VAL-DE-TRAVERS)  
DU 28 DÉCEMBRE 1880 AU 23 MAI 1917,  
INSPECTEUR CANTONAL DES FORÊTS  
DÈS CETTE DATE.  
28 décembre 1925.

Il lui a présenté en même temps les remerciements et les vœux du Conseil d'Etat.

Nous saisissons avec bonheur cette occasion d'adresser à notre aimable et distingué collaborateur nos vives félicitations et nos compliments respectueux.

En le remerciant pour tant d'intéressants articles dont il a bien

voulu honorer notre journal, ainsi que pour la bonne grâce avec laquelle il a toujours répondu à nos demandes, nous ne voulons pas manquer de lui répéter que ses articles sont toujours les bienvenus; lecteurs et rédacteur du Journal se plaisent à espérer que, durant de longues années encore, ils auront la primeur des productions de sa bonne plume et le privilège de se régaler à la lecture des magnifiques résultats que son labeur a produits dans les forêts du Val-de-Travers.

H. B.

### Etranger.

**Australie.** *Une nouvelle Ecole forestière.* „Empire Forestry Journal“ annonce que le Gouvernement fédéral australien a décidé de créer une Ecole forestière dans la capitale fédérale et de prendre à sa charge les frais de construction des bâtiments, d'entretien, ainsi que les émoluments du corps enseignant. C'est là un des événements les plus significatifs de l'histoire moderne de la sylviculture, car cet établissement complétera l'organisation forestière de l'Australie.

Chacun des six Etats du territoire possède déjà un département forestier embryonnaire, mais il n'existe aucun lien entre eux et aucun d'eux ne se préoccupe de la formation du personnel.

Le Gouvernement fédéral lui-même n'avait ni service, ni agent forestier jusqu'au moment où feu Hughes, premier Ministre, nomma un conseiller forestier fédéral et le chargea de prospecter les forêts de la Nouvelle-Guinée.

Pourtant les terrains que le Gouvernement fédéral doit actuellement boiser comprennent un demi-million de milles carrés situés dans le territoire septentrional, les dépendances du Pacifique et une certaine superficie autour de la capitale fédérale. Un corps forestier bien entraîné est donc de grande importance pour le Gouvernement fédéral lui-même. Aussi le but principal de l'Ecole ne sera-t-il pas seulement de former des agents pour toute l'Australie, mais de constituer aussi un centre de recherches concernant notamment l'étude des arbres les mieux adaptés aux divers sols et climats du vaste pays qui doit encore être boisé.

Ces terrains forestiers du Commonwealth occupent 28 millions d'hectares, tandis que les forêts commerciales n'ont qu'une superficie de 10 millions d'hectares.

Jusqu'à présent l'Australie a importé des bois et notamment des résineux, qu'elle pourrait produire elle-même, car *Pinus insignis* croît rapidement dans de nombreuses parties du continent et il est probable que d'autres espèces telles que *Pinus ponderosa* réussiraient également. Cependant, le feu et l'établissement de pacages à moutons ont détruit la forêt spontanée d'Australie, ce qui ne peut être entravé que par la coopération des gouvernements locaux avec le Gouvernement fédéral et par la poursuite plus continue et plus systématique des reboisements sur des bases scientifiques.

Le pas décisif que vient d'accomplir le Gouvernement fédéral donne l'assurance que dans un avenir proche, l'Australie sera aussi richement boisée qu'elle l'était quand Joseph Banks et le Capitaine Cook débarquèrent dans la Nouvelle-Galle du Sud.

(Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique, 1925, n° 11.)

### Divers.

**Centre de renseignements pour toute question concernant la protection des oiseaux, à Bâle.** La „Société suisse pour l'étude et la protection des oiseaux“ a créé, il y a quelques années déjà, un centre de contrôle et de renseignements pour toute question concernant la protection des oiseaux. Par là on entend tout spécialement la protection pratique des oiseaux, telle que l'agriculteur, le forestier, le vigneron, le jardinier et surtout l'arboriculteur doivent la comprendre; protection qui constitue, à proprement parler, la lutte par les oiseaux contre les insectes nuisibles aux plantes, telle qu'elle est pratiquée, par exemple, dans l'établissement d'essais du baron de Berlepsch à Seebach (district de Langensalza), en Allemagne.

Des conseils concernant cette protection des oiseaux sont fournis, sans qu'il en coûte rien, par le gérant de ce centre de renseignements, M. A. *Wendnagel*, directeur du Jardin zoologique à Bâle.

Une utilisation plus fréquente de cette institution de la part des intéressés, surtout des paysans, jardiniers et forestiers, est désirable, puisque cette protection des oiseaux est un sujet qui les concerne eux-mêmes et non seulement certaines associations. (Communiqué.)

**Congrès international de botanique.** Un tel congrès aura lieu du 16 au 23 août 1926, à Ithaca, dans l'Etat de New-York en Amérique. L'invitation à y participer est adressée aux savants et chercheurs de tous pays qui s'occupent, à un titre quelconque, des végétaux.

Ce congrès comprendra 13 sections, parmi celles-ci une de *sylviculture* dont le secrétaire est M. R. S. Hosmer, professeur à la Cornell University à Ithaca. Ce dernier nous prie de faire savoir que l'idée fondamentale qui sera le leitmotiv des communications et discussions peut être ainsi formulée : les bases scientifiques de la sylviculture illustrée par l'œuvre des stations de recherches forestières. Voilà qui promet d'intéressantes discussions !

---